

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1620

Artikel: Récompense : les fouineurs au grand jour
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique d'asile, politique d'expulsion

Le contrôle des flux migratoires par des procédures administratives est indispensable mais la manière de les appliquer frise l'inacceptable.

Le conseiller fédéral Christoph Blocher avait toutes ses raisons de snober le symposium sur l'asile. La rencontre organisée par l'OSAR et le HCR débattait de l'Agenda pour la protection des réfugiés. Ce texte, daté de 2001 et signé par 126 États, reconnaît que les migrations massives sont d'abord d'origine économique. Mais la politique restrictive des pays riches pour contenir ces flux ne doit pas compromettre l'accueil des vrais réfugiés. Il préconise des campagnes de sensibilisation de l'opinion, une procédure

facilitée pour les requérants d'asile, une meilleure protection des femmes et des enfants.

Un tel programme cadre mal avec les révisions successives de la politique d'asile de la Suisse qui vise avant tout à écarter et expulser les « faux » réfugiés. Le contrôle des flux migratoires est bien sûr indispensable, car le pays, pas plus que l'Europe, ne peut accueillir toute la misère du monde. Mais il y a la manière. Elle atteint parfois l'inacceptable. C'est le cas notamment de la NEM, la procédure de non entrée en matière, que Christoph

Blocher entend élargir à de nouveaux requérants.

La procédure NEM part d'une bonne réflexion. Les requérants qui ne répondent manifestement pas aux critères pour obtenir l'asile ne doivent pas prendre racine en Suisse, dans l'attente du lent cheminement de la machine administrative, avant d'être renvoyés. Mais ce principe est appliqué aveuglément. Le requérant doit s'annoncer à Vallorbe ou dans les trois autres centres de premier accueil de Suisse. S'il est reconnu comme NEM, il a moins d'une semaine pour faire recours. Puis il est mis à

la porte du centre, muni d'un titre de transport valable un jour dans toute la Suisse. On lui signale quel canton pourrait l'aider à regagner son pays. Il doit alors se débrouiller pour s'adresser à l'autorité chargée de l'expulser. C'est conforme au principe de la répartition fédéraliste des tâches. Inutile de préciser que, pour une grande majorité, les requérants NEM disparaissent dans la nature et deviennent des clandestins. Mais la Confédération économique des frais d'entretien. La politique d'asile mérite d'autres réformes. Qui touchent à l'organisation de l'État. *at*

Récompense

Les fouineurs au grand jour

La Suisse romande a son grand prix de Champignon destiné aux plus beaux morceaux d'éloquence involontaire de nos élus.

Dans la même veine, des Alémaniques ont créé les « Big Brother Awards » qui récompensent - la citation en vaut la peine - toute personne ou institution s'étant distinguée par son mépris du droit fondamental à la protection de la sphère privée ou par sa promotion de la surveillance et du contrôle de personnes ou groupes de personnes.

On s'en doute, les promoteurs se recrutent autour de la *Wochezeitung* et des alterna-

tifs, ce qui n'empêche pas les parlementaires Cécile Buhlmann (Verts/LU) et Géraldine Savary (PSS/VD) de faire partie du jury. Les trophées ne sont pas des statuettes ou des coupes, mais des blocs de béton. Ces « Big Brother Awards » se répartissent en cinq catégories et ils ont été remis le 16 octobre dernier à Emmenbrücke.

Dans la catégorie « État », le vainqueur est le commandant de corps Hansruedi Fehrlin pour l'utilisation de drones de reconnaissance (petits avions sans pilotes). Grâce à eux, l'armée a repéré différentes infractions qui ne la concernaient en

rien. Dans la catégorie « business », le récipiendaire est Santésuisse pour la mise en place du système de facturation médicale Tarmed qui permet aux assurances maladie d'avoir accès à des données sensibles sur les patients.

Une récompense « lieu de travail » est attribuée au commandant de la police municipale de Zurich qui a surveillé les courriels reçus par ses collaborateurs durant l'été 2003 sans les en informer. Le prix « œuvre » est décerné, selon le jury, à un fouineur particulièrement obstiné. Cette année, il est décerné au conseiller national Joseph Leu (PDC/LU)

qui s'engage en permanence pour l'élargissement des possibilités de surveillance et des compétences de la police fédérale.

Ces « Big Brother Awards » sont attribués simultanément dans une vingtaine de pays. Malgré une présence romande symbolique dans le jury, les nominés sont exclusivement alémaniques. Il ne fait pas de doute qu'un prix consacré à notre coin de pays n'aurait aucune peine à trouver des candidats! Remarquons que les gagnants n'ont pas apprécié l'honneur qui leur est fait à sa juste valeur. Aucun ne s'est déplacé pour recevoir son prix. *jk*